

REGLES PARTICULIERES – CHAMPIONNATS ET TROPHÉE DE ZONES MX SOLO

1 COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ces Championnats tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM, Inter, LUE, NJ ou NCO, et membre d'un club de la zone Alsace-Lorraine ou de la zone Champagne-Ardenne.

Les épreuves des différents Championnats des deux Zones de la LMGE sont ouvertes aux pilotes de l'autre zone, ainsi qu'aux pilotes des autres ligues. Ils ne figureront pas au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent. Ils ne bénéficieront pas des primes de résultat correspondantes.

Un titre de Champion de chacune des Zones sera attribué dans les catégories mentionnées dans le tableau suivant :

Catégorie	Classement	Classe ou cylindrée	Licence	Age
Championnat OPEN MX1-MX2	Scratch	MX1 : Classe 3-4	NJ3, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales
		MX2 : Classe 2		
Championnat 125cc-2T	Scratch	125cc 2T	NJ3, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales

Un titre de Vainqueur de Trophée de chacune des Zones sera attribué dans les catégories mentionnées dans le tableau suivant :

Catégorie	Classement	Classe ou cylindrée	Licence	Age
Trophée OPEN MX1-MX2	Scratch	Classe 2-3-4	NJ3, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales
Trophée 125cc-2T	Scratch	125cc 2T	NJ3, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales
Trophée Féminine	Scratch	Classe 2-3-4	NJ3, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales
Trophée Vétéran	Scratch	Classe 2-3-4	NJ3, NCO, LUE, INJ, INT	38 ans révolus et plus au 01/01/2018
Trophée Motos Anciennes (Zone Champagne-Ardenne)	Scratch	Classe 2-3-4	MATT (Motos avant 1984) NJ3, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales

2 FORMULE

Les Championnats de Zones 2018 se disputeront au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

Pour chaque catégorie, dans chaque zone, la Commission de Motocross déterminera le nombre d'épreuves retenues pour l'établissement des classements généraux, au plus tard le 10/01 de la saison à venir.

3 DEROULEMENT

3.1 Principe

Tous les pilotes des catégories citées au §1 peuvent être répartis dans toutes les séries d'essais.

Le club organisateur prévoira le nombre de séries en fonction du nombre de catégories inscrites à son épreuve, suivante le tableau ci-dessous

Nombre de Catégories	Nombre de séries d'essais
6	4 ou 5
5	3 ou 4
4	3 ou 4

Pour chacune des possibilités, le club prévoira une grille horaire spécifique, jointe au règlement particulier.

3.2 Constitution des Séries pour les Essais Libres et Chronos

Les séries seront constituées, suivant le nombre de pilotes présents dans chacune des catégories, de manière à équilibrer le nombre et le niveau des pilotes.

3.3 Qualifications pour les Manches

Chaque série disputera une séance d'essais libres de 10' et une séance d'essais chronos de 15'. Les changements de groupe sont interdits. Les différentes séries d'essais se dérouleront de manière rapprochée, afin de limiter les effets d'une éventuelle dégradation de la piste. La séance d'essais chronos sert de qualification et d'ordre d'entrée en grille pour les manches.

Toutes séries mélangées, les pilotes seront qualifiés selon le tableau ci-dessous :

Dénomination des Manches	Qualifiés d'office	Qualifiés	Manches
Championnat OPEN MX1-MX2	15 premiers du classement provisoire Chpt Open	Meilleurs Chronos des Pilotes Chpt et Trophée OPEN	2x20'+1T
Championnat 125cc-2T	15 premiers du classement provisoire Chpt 125-2T	Meilleurs Chronos des Pilotes Chpt et Trophée 125-2T	2x20'+1T
Trophée OPEN MX1-MX2	0	Pilotes suivants : Chpt et Trophée OPEN	2x15'+1T
Trophée 125cc-2T	0	Pilotes suivants : Chpt et Trophée 125-2T	2x15'+1T
Vétéran-Féminine-Consolante	0	Vétérans Féminines Tous les pilotes non-qualifiés	2x15'+1T
Trophée Motos Anciennes	0	Tous les pilotes	2x12'+1T

Le nombre total de pilotes qualifiés pour chaque manche est égal à la capacité maximale du circuit, soit 45 au maximum

Si le nombre de séries d'essais est inférieur à 5, les pilotes des manches Trophée Open et 125-2T seront réunis en une seule série, puis, si besoin, ils seront également regroupés avec les pilotes Féminines et Vétérans.

3.4 Points

Chaque pilote se verra attribuer des points par manche, selon le barème prévu, suivant le classement des pilotes de sa catégorie, en classant d'abord les pilotes ayant participé aux manches Championnats OPEN et 125-2T, puis les pilotes ayant participé aux manches Trophées OPEN et 125-2T.

4 RECOMPENSES

La présence des pilotes récompensés est obligatoire lors de la remise des prix. Les classements généraux de chaque épreuve seront établis par addition des points obtenus lors des différentes manches. En cas d'ex æquo, le meilleur résultat de la dernière manche est prédominant.

L'organisateur distribuera au minimum les prix suivants lors de la remise des prix (en fonction du classement de la journée) :

- Championnat OPEN MX1-MX2 : 1 coupe aux 3 premiers MX1, 1 coupe aux 3 premiers MX2
- Championnat 125 2T : 1 coupe aux 3 premiers,
- Trophée OPEN MX1-MX2 : 1 coupe aux 3 premiers,
- Trophée 125 2T: 1 coupe aux 3 premiers,
- Trophée Féminine: 1 coupe aux 3 premières,
- Trophée Vétéran: 1 coupe aux 3 premiers,
- Trophée Motos Anciennes : 1 coupe aux 3 premiers,

Facultatif :

- Manches Trophée OPEN MX1-MX2 : 1 coupe aux 3 premiers,
- Manches Trophée 125 2T: 1 coupe aux 3 premiers,

5 PRIX

Pour la Zone Champagne-Ardenne uniquement, chaque épreuve sera dotée de 1.100 Euros , soit 275 Euros pour chaque manche Championnat OPEN MX1-MX2 et 125-2T , suivant le barème ci-dessous :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prix(€)	60	50	40	35	25	20	15	10	10	10

Les indemnités sont à la charge du club. Elles sont distribuées uniquement aux pilotes, sur présentation des licences, le soir de chaque épreuve. Aucune indemnité ne sera remise ou envoyée ultérieurement.